

Commission permanente

du 12/03/2002

I-Questions administratives et de personnel

1- Usine d'Eau de FEREL : Démarche qualité ISO 14001

La SEPIG a proposé à l'Institution d'Aménagement de la Vilaine de conduire sur le site de l'usine du Drézet une démarche environnementale de type ISO 14 001.

Une démarche environnementale permet de gérer les impacts d'une activité industrielle sur l'environnement, d'améliorer les performances des installations au moyen d'actions cohérentes et de prévenir les risques de pollution.

La certification ISO 14 001 est la norme environnementale la plus réputée sur le plan international. Elle vient sanctionner les résultats d'une démarche rigoureuse en qualifiant le site et ses acteurs.

L'objectif recherché serait d'obtenir la certification ISO 14 001 pour la fin de l'année 2002.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, voyant dans cette démarche un prolongement et une consécration des efforts entrepris en terme de développement et d'intégration paysagère :

- **Accueille très favorablement le projet de la SEPIG,**
- **Charge ses propres services d'accompagner la démarche au titre de l'Institution,**
- **Invite le Président à signer la charte de politique environnementale pour l'usine du Drézet.**
- **Autorise le Président à signer toutes pièces afférentes.**

Pour Extrait Conforme

LE PRÉSIDENT

J. BRIEND